

Olten, le 15 avril 2026

Liste de contrôle sur la protection des données pour les présidences et les comités

Cette liste de contrôle aide les comités à mettre en œuvre correctement les principales obligations en matière de protection des données au sein du club.

(Elle se base sur la loi suisse sur la protection des données (LPD), les directives de la FSH ainsi que les exigences de la diffusion en direct RED+.)

1. Organisation et responsabilités

Règlement sur la protection des données du club adopté

- Utiliser la version actuelle conformément à la recommandation de la FSH

Personne responsable désignée

- Le comité nomme un responsable de la protection des données (facultatif, mais recommandé)
- Coordonnées disponibles sur le site web et les formulaires

Définir les processus internes

- Qui a accès à quelles données?
- Où les données sont-elles stockées?
- Comment les données sont-elles supprimées?

2. Adhésion des membres et communication

Formulaires d'adhésion conformes à la LPD utilisés

- Contiennent le consentement au traitement des données
- Contiennent des informations sur les photos, les vidéos et RED+
- Numéro d'assurance uniquement pour J+S et à supprimer immédiatement

Déclaration de protection des données publiée sur le site web

- Version actuelle conforme au modèle de la FSH
- Lien bien visible (pied de page ou menu)

Membres informés de la protection des données

- Lors de l'adhésion
- En cas de changements importants

3. Traitement des données dans le quotidien du club

Seules les données nécessaires sont collectées

- Pas de données supplémentaires inutiles
- Pas de stockage «à titre préventif»

Restrictions d'accès mises en place

- Mots de passe, rôles, autorisations
- Pas d'appareils privés sans protection

Utilisation d'outils sécurisés

- Clubdesk, Fairgate, VAT, bases de données J+S, Microsoft 365, etc.
- Pas de services cloud non sécurisés

Transmission des données uniquement si nécessaire

- FSH, fédérations régionales, J+S, Swiss Olympic, autorités
- Prestataires informatiques uniquement avec un contrat de traitement des données

4. Photos, vidéos et relations publiques

Membres informés de l'utilisation de photos/vidéos

- Possibilité de s'opposer communiquée
- Oppositions documentées et respectées

Ne pas publier de contenus sensibles

- Pas d'enregistrements blessants, embarrassants ou délicats
- Protéger particulièrement les enfants

Personnes reconnaissables dans les médias imprimés et en ligne

- Obtention du consentement explicite de la personne concernée requise; obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans

5. Diffusion en direct RED+ (obligation FSH à partir de 2025/26)

Avis affiché à l'entrée de la salle

- «Les matchs sont enregistrés par des moyens audiovisuels.»

Participants informés

- Fiche d'information «Protection des données lors des matchs enregistrés» distribuée
- Consentement = participation au match (implicite)

Spectateurs informés

- Entrée dans la salle = consentement
- Avis placé de manière visible

Caméras installées de manière visible

- Pas d'enregistrements cachés

Règles de conservation respectées

- Suppression des enregistrements dès qu'ils ne sont plus nécessaires
- Séquences de formation archivées uniquement auprès de la FSH

6. Conservation et suppression

Délais de conservation définis

- Membres: après la résiliation de l'adhésion
- Comptabilité: 10 ans
- Attestations J+S: conformément aux dispositions légales
- RED+: conformément au règlement de la FSH

Données régulièrement mises à jour

- Anciennes listes, fichiers Excel, photos, chats, etc.

7. Droits des membres

Procédures définies pour les demandes d'accès et de suppression

- Qui traite les demandes?
- Comment sont-elles documentées?

Répondre aux demandes dans un délai de 30 jours

- Obligation en vertu de la LPD

8. Urgences et sécurité

Procédure définie en cas de perte ou d'utilisation abusive des données

- Signalement immédiat au comité
- Documentation de l'incident
- Si nécessaire: information des personnes concernées

Mises à jour régulières des mots de passe et des mesures de sécurité

- Appareils, logiciels, accès au cloud

9. Collaboration avec des tiers

Vérifier les contrats de traitement des données

- Services cloud
- Logiciels de club
- Prestataires informatiques
- Chronométrage/organisation de tournois

Vérifier l'emplacement des données

- Suisse/UE de préférence
- États-Unis uniquement avec des clauses contractuelles types + évaluation des risques

10. Formation et sensibilisation

Organiser des formations régulières

- Comité
- Entraîneur·e·s
- Arbitres
- Dirigeant·e·s

Thèmes

- Traitement des données personnelles
- Photos et vidéos
- Numéro AVS
- Sécurité des données
- Ingénierie sociale (hameçonnage)